

DECISION N° DEC-2025-007

1.1. Marchés publics

Avenant n° 1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de locaux techniques et administratifs pour les services d'eau potable et d'assainissement de la Communauté de Communes du Genevois (marché n° 202322_ccg)

Le Président de la Communauté de Communes du Genevois,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 ;

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment les compétences eau et assainissement ;

Vu la décision n° 2024-56 du 21 mai 2024 portant approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la construction de locaux techniques et administratifs pour les services d'eau potable et d'assainissement de la Communauté de Communes du Genevois ;

Vu la délibération n° c_20241014_adm_90 du Conseil communautaire du 14 octobre 2024 portant élection du Président de la Communauté de Communes du Genevois ;

Vu la délibération n° c_2041014_adm95 du Conseil communautaire du 14 octobre 2024 portant délégations de pouvoir au Président et au Bureau communautaire, et notamment portant délégations de pouvoir du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment pour les marchés ou accords-cadres dont le montant global de la consultation est inférieur à 100 000 € H.T., prendre toute décision de les conclure et de les signer ;

Vu le projet d'avenant annexé à la présente décision ;

Considérant :

- Que la Communauté de Communes du Genevois a souhaité obtenir l'accompagnement d'un mandataire pour la réalisation d'un bâtiment technique et administratif pour héberger les services liés aux compétences eau et assainissement. ;
- Qu'une convention de mandat a été contractée en ce sens avec la société AMOME Conseils le 27 mai 2024 ;
- Qu'une mission complémentaire doit être ajoutée aux missions du mandataire ;
- Que cette mission intègre le suivi de la phase Avant-Projet Définitif (APD) pour un montant de 8 700 € H.T. soit 10 440 € T.T.C., qui représente une hausse de 9,76 % ;
- Que cette prestation porte le taux de rémunération du mandataire à 2,89399763 % ;

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de locaux techniques et administratifs pour les services d'eau potable et d'assainissement de la Communauté de Communes du Genevois (marché n° 202322_ccg), annexé à la présente décision.

Article 2 : de rappeler que les crédits sont inscrits aux budgets annexe Régie eau et annexe Régie assainissement – exercice 2025 – chapitre 23 - immobilisations en cours.

Article 3 : de signer ledit avenant et toutes pièces annexes.

Article 4 : d'accomplir toutes les démarches et **de signer** tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Archamps, le 17 janvier 2025
Le Président, Florent BENOIT

Le Président certifie le caractère exécutoire
de cette décision :
télétransmise en Préfecture le 23/01/2025
et publiée électroniquement le 23/01/2025



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.



MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N°01

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de Communes du Genevois
38 Rue Georges de Mestral - Bâtiment Athéna 2
ARCHAMPS TECHNOPOLE
74166 SAINT JULIEN EN GENEVOIS CEDEX

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

AMOME Conseils
36 rue Rabelais
69 512 Vaulx-en-Velin Cedex

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage
Réalisation de locaux techniques et administratifs pour les services d'eau potable et d'assainissement de
la Communauté de Communes du Genevois
(marché n°202322_ccg)

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 27 mai 2024

■ Durée prévisionnelle d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 48 mois

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 89 175,00 €
- Montant TTC : 107 010 €

D - Objet de l'avenant.**■ Modifications introduites par le présent avenant :**

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Objet : Ajout de la mission suivi de la phase APD

- Ajout du suivi de la phase APD comprenant :
 - Suivi des études de l'APD
 - Rapport d'analyse de l'APD
 - Mise en place des opérations comptables – gestion des marchés
 - Suivi études de sols

Le montant total de cette prestation représente une plus-value de 8 700 € HT soit 10 440,00 € TTC.
Cela porte le taux de rémunération du mandataire à 2,89399763 %.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

 NON OUI**Montant de l'avenant :**

- Taux de la TVA : 20.00 %
- Montant HT : 8 700 €
- Montant TTC : 10 440 €

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20.00 %
- Montant HT : 97 875 €
- Montant TTC : 117 450 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
GRANGE Nicolas Gérant d'AMOME Conseils	Vaulx en Velin Le 05/08/2024	 AMOME Conseils Vu et Transmis Nicolas GRANGE

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Archamps, le

Signature
(représentant du Pouvoir Adjudicateur)

Le Président

Référence de la délibération / décision autorisant la signature de l'avenant :

Transmis au contrôle de légalité le :

Date de notification le :

Données essentielles :

DPGF - modification n°1 - Mission de Mandat pour la Communauté de Communes du Genevois
Réalisation d'un bâtiment technique et administratif pour les compétences eau et assainissement de la CCG

AMOME Conseils

			Profil 1	Profil 2	Profil 3	Profil 4	
			O. GRANGER Dir projet	A.C. VILLERMET Suivi programme	S. SAWADOGO Ingenierie TCE	N. PIEL Economiste	
			Prix unitaire HT par jour (tous frais inclus)	725,00 €	725,00 €	725,00 €	725,00 €
Phase	Tâche	Total	Estimation des jours de travail				
Prestations réalisées pendant la phase APD	Suivi des études de l'APD	5,00	2,50	1,00	1,00	0,50	
	Rapport d'analyse de l'APD	3,50	1,00	0,50	1,00	1,00	
	Mise en place des opérations comptables - Gestion des marchés (suivi administratif et financier des contrats)	3,00	3,00				
	Suivi études de sols	0,50	0,50				
Total	Nb de jours	12,00	7,00	1,50	2,00	1,50	
	Honoraires HT par profils		5 075,00	1 087,50	1 450,00	1 087,50	
	Honoraires HT		8 700,00				

			Profil 1	Profil 2	Profil 3	Profil 4
			O. GRANGER Dir projet	A.C. VILLERMET Suivi programme	S. SAWADOGO Ingenierie TCE	N. PIEL Economiste
Phase	Tâche	Total	Estimation des jours de travail			
TOTAL suivi APD	Suivi phase APD					
	Nb de jours	12,00	7,00	1,50	2,00	1,50
	Honoraires HT		8 700,00			
TF : Total Général	Total Rémunération complémentaire du mandataire					
	Nb de jours	12,00	7,00	1,50	2,00	1,50
	Honoraires HT		8 700,00			
		<i>Total TTC</i>	10 440,00			

Vaulx en Velin, le 27 juin 2024

Le gérant d'AMOME Conseils


AMOME Conseils
 Vu et Transmis
 Nicolas GRANCE

Soit une augmentation de + 9,76%